



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - Section du Cantal
7 Bâtiment de l'Horloge 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35 Fax : 04 71 64 00 17 E.mail : snu15@snuipp.fr Site : <http://15.snuipp.fr/>

Numéro 49 Supplément N°3

Novembre 2005

SE DONNER LES MOYENS DE REUSSIR L'ECOLE. C'est le mot d'ordre que s'est choisi le SNUipp en cette année 2005, Mais n'est-ce pas celui de tous les enseignants ?

Des moyens, c'est-à-dire pour chacun de nous la possibilité tout simplement de faire son travail.

Or comment y parviendrait-on si chacune de nos actions est rendue difficile par le manque de personnel, la pauvreté des moyens financiers mis à notre disposition ou l'absence de formation continue ?

Nous manquons de moyens, cela doit se savoir. A nous de le dire et de le montrer.

Nos récentes actions ont obligé l'administration à reconnaître qu'on ne pouvait plus demander à des collègues de se déplacer à leur frais. Dans l'urgence un peu d'argent a été trouvé pour les intervenants en anglais... au détriment de la formation continue. Et l'on sait déjà que le problème sera de nouveau posé en 2006.

Quant aux Rased, ils subissent de trop longue date les réductions de poste et de budget : est-ce à dire que la république n'a pas à se soucier de ses jeunes citoyens dès lors qu'ils ne sont pas performants ?

Assez d'hypocrisie et de grand discours sur la réussite de tous.

Nos élèves ont besoin d'enseignants formés pour les aider dans leur parcours.

L'initiative du SNUipp du 7 décembre va dans ce sens.

RASED, formation continue, langue : c'est l'école au quotidien, notre métier au jour le jour dont il est ici question.

Et c'est du présent préparateur d'avenir.

Allons le dire, allons le faire savoir.

Erik Rousseaux

Rendez-vous mercredi 7 décembre.
Non à l'école en panne!!

"Le Bulletin Syndical"
ISSN : 1243-7913
Imprimé par nos soins - Trimestriel
numéro 49 sup 3 novembre 2005
Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

Siège social :
Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac
Directeur de publication :
Mr Castel Gérard - Ec. Elém 15250 St-Paul des Landes

ACTION-ACTION-ACTIO

MERCREDI 7 DECEMBRE
14H00 AURILLAC PLACE DE LA PAIX

RASED, ANGLAIS
FORMATION CONTINUE

NON A L'ECOLE EN PANNE
(Voir page 3 et 4)

PARITAIRES : VOTEZ !

Les votes par correspondance doivent arriver par la poste (et non pas déposés à l'IA directement) le 6 décembre au plus tard.

6 décembre, c'est aussi la date du vote dans les écoles de 8 classes et plus et les EREA. (Le dépouillement aura lieu le 9 décembre).

A la date du mercredi 30 novembre, la participation n'est que de 44%. **Donnez une légitimité à ceux qui vous défendent demain : votez**

**Votez unitaires.
Votez pour le SNUipp !**

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito.
Page 2 : Assos complémentaires en danger.

Centenaire de la laïcité.

Page 3 : Lundi de pentecôte : lettre au

Site national : www.snuipp.fr
Site départemental : <http://15.snuipp.fr/>
E.MAIL : snu15@snuipp.fr

Associations complémentaires en danger !

Vendredi 19 novembre, à 20h30 à la Cave, les associations complémentaires de l'école ont rencontré la presse et organisé une réunion publique à propos de leur avenir menacé par la suppression de 800 postes de MAD (enseignants mis à disposition des associations) et de la baisse continue de leurs subventions.

Ces enseignants dans les associations sont les garants d'une qualité pédagogique des projets menés et de la promotion d'une certaine idée de l'école de la République et de valeurs partagées par toutes les associations.

Des valeurs comme la laïcité, la citoyenneté, la solidarité, la coopération. Des valeurs non marchandes et certainement en décalage complet avec les idéaux du discours libéral dominant.

Il paraît clair qu'à moyen (voire à court) terme, les associations devront être indépendantes financièrement et glisser vers le terrain miné de la concurrence « libre et non faussée », ce qui les amènera à se tourner vers les collectivités locales ou à augmenter de façon conséquente les tarifs de leurs

prestations ou de leurs adhésions.

La route sera alors libre pour des prestataires privés offrant des produits « clé en main », attractifs et commerciaux, mais sans garantie de qualité pédagogique porteuses de valeurs moins nobles (mais plus fructueuses).

Le sport à l'école avec Nike et Coca, les classes culturelles avec Universal ou les classes environnement avec Rhône Poulenc et la Cogema, c'est pour bientôt... Ça existe déjà ailleurs (aux Etats-Unis par exemple), Pourquoi en priver le secteur privé en France ? Beaucoup plus efficace et moins coûteux qu'une campagne publicitaire. Et saurons-nous y résister, quand nos associations auront disparu et qu'on nous proposera des produits finis, avec la caution du ministère. (Souvenez-vous du journal d'information envoyé par mail dans les écoles « soutenu » par des sociétés privées et le ministère de l'éducation nationale !)

La baisse d'activité des associations pourrait avoir un impact important sur la vie économique locale. En effet ce sont plus de 80 équivalents temps plein qui sont directement créés par l'activité de ces associations (dont une grande partie d'emplois à temps partiel occupés par des jeunes par exemple pour

l'encadrement des centres de loisirs ou de vacances).

Le budget global des associations est de plus de 3 000 000 d'Euros. Elles viennent par exemple d'investir 2 273 000 € au centre des Galinottes du Lioran et au centre PEP de St Urcize.

Ces emplois directs et indirects, cette activité économique importante sont des atouts non négligeables pour un département comme le Cantal, mais cela ne semble pas être suffisant pour alerter nos députés et sénateurs sur le danger de la suppression des MAD et des baisses continues de subventions.

Ces élus nationaux, dont certains vont même jusqu'à solliciter encore récemment la FAL pour étudier la gestion d'un centre d'hébergement proche de chez eux, et en même temps s'apprentent à voter la mort programmée de nos associations. Double discours, incompetence ou cynisme ?

Une délégation des associations complémentaires de l'école a été reçue par M. Coussain, député du Cantal et par Mme l'Inspectrice d'Académie. Tous deux reconnaissent et saluent le travail effectué par les associations complémentaires de l'école, mais ni l'un, ni l'autre ne se déclarent en mesure d'apporter une solution concrète à la

Centenaire de la loi sur la laïcité

La ville d'Aurillac organisait samedi 19 une célébration de la loi de 1905. En fin de journée un débat sur la laïcité dont les intervenants étaient un catholique, un protestant, un musulman, le président de la FAL et un libre-penseur.

Certains religieux souhaitent remettre en cause la loi de 1905. Ils parlent de laïcité modernisée, on a même pu entendre samedi la « laïcité religieuse » (sic). Ils sont relayés par certains politiques qui n'hésitent pas à parler du caractère désuet de cette loi (mêmes politiques qui n'hésitent pas à encourager le communautarisme).

José Solé, président de la FAL a rappelé que, malheureusement, la laïcité était encore un combat, contre ces remises en question de la loi de 1905, ou en Espagne où les catholiques se mobilisent contre la volonté du gouvernement de ne plus rendre obligatoire l'enseignement religieux dans les écoles.

Philippe Besson pour la libre pensée a souligné l'universalité

de la libre pensée et rappelé la manifestation à Paris le 10 décembre. Ce jour-là aura lieu également un colloque organisé par les syndicats d'enseignants et la FCPE, entre autres. C'est la seule manifestation unitaire qui a pu être mise en place (voir le dernier numéro de POUR).

Le SNUipp et la FSU réaffirment avec force leur attachement à cette loi de 1905 et demandent son application totale (en Alsace et Moselle, par exemple). Toute remise en cause de la laïcité et de la loi de 1905 ne pourrait que favoriser le développement de communautarismes avec tous les dangers et les dérives qui pourraient aller avec. Ce n'est pas cette conception de la citoyenneté que nous souhaitons mettre en avant.

LUNDI DE PENTECOTE : UN PEU DE BON SENS MONSIEUR LE MINISTRE

Pour le SNUipp, il est hors de question d'accepter cette journée de travail supplémentaire alors que les collègues font déjà suffisamment d'heures non rémunérées (réunions avec les parents, concertations, etc.)

Nous demandons aux Conseils des Maîtres de renvoyer la lettre ci-dessous à notre ministre, sous le couvert de l'IE.N.

Ecole :
 Conseil des maîtres du

à M. le Ministre de l'Education Nationale
 s/c de Mme ou M. l'I.E.N.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Vous nous demandez notre avis sur l'organisation de deux demi-journées de concertation qui nous sont imposées au titre de la solidarité.

Cette décision unilatérale est injuste et inefficace. Deux demi-journées imposées de travail gratuit seraient sensées contribuer à cette solidarité. Pour garantir la prise en charge solidaire de la perte de l'autonomie, en raison de l'âge ou du handicap, d'autres choix sont nécessaires et possibles.

Nous sommes pleinement investis dans notre mission. En plus des heures d'enseignement, nous consacrons toujours plus de temps au nécessaire travail en équipe, aux équipes éducatives, aux concertations, aux relations toujours plus nombreuses avec nos partenaires, avec les familles de nos élèves. Nous sommes déjà contraints de consacrer une part de notre temps personnel pour assumer toutes ces tâches.

Ce temps dépasse largement les deux demi-journées que vous voulez nous imposer.

Vous voudrez bien considérer, Monsieur le Ministre, que nous accomplissons déjà ce temps de travail.

Permutations informatisées: pensez à confirmer vos demandes.

Extrait de la note de service n° 2005-151 du 27.09.2005 publiée au BO n°36 du 06 octobre 2005

L'enregistrement des candidatures s'est déroulé du 7 au 25 novembre 2005.

Après la fermeture du service, la confirmation de la demande sera adressée aux intéressés dans la boîte à lettres I-Prof. Ce document devra être complété, signé et retourné, avec les pièces justificatives, à l'inspection académique avant le 12 décembre 2005, délai de rigueur. Aucune pièce ne sera acceptée après cette

CUISINES CENTRALES D'AURILLAC

Le prochain conseil municipal d'Aurillac (mi-décembre) devrait examiner à nouveau la question de la DSP des cuisines centrales et en particulier le cahier des charges. Deux écoles nous ont déjà fait savoir qu'elles avaient voté la motion que nous proposons contre la décision de la municipalité.

Dans ces deux écoles la motion a été adoptée à l'unanimité moins une voix (celle du représentant de la municipalité). Si toutes les écoles d'Aurillac font de même et nous le font savoir, ce sera un moyen supplémentaire de faire pression pour faire changer les choses. Merci de penser à nous transmettre les décisions de vos conseils d'école.

Direction et fonctionnement des écoles : demande de réponses urgentes

Le ministre de l'Education Nationale a décidé d'organiser des groupes de travail sur la direction d'école pour effectuer un état des lieux sur les points suivants :

- l'évolution des missions des directeurs
- les conditions de travail
- les spécificités de l'école en milieu rural et dans les zones urbaines difficiles
- la formation initiale et continue des directeurs.

Le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT rappellent que la situation de la direction et du fonctionnement de l'école ont déjà fait l'objet de nombreuses réunions depuis plusieurs années.

Les discussions n'ont pas abouti à ce jour en raison notamment du refus obstiné de traiter de la question du temps de décharge des directeurs et directrices. C'est pourtant un aspect incontournable de la demande de nos collègues.

Le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT tiennent à préciser en préalable à ces réunions qu'ils attendent que le ministre présente de manière urgente des réponses concrètes en termes de temps, de rémunération, d'aides et de formation.

JOURNEE D'ACTION DU MERCREDI 7 DECEMBRE : PREPARER LA MOBILISATION

Vous trouverez dans ce bulletin une lettre/affiche. (Envoyée par mail à toutes les écoles pour une version plus « propre »)

Vous pouvez la diffuser largement : (il va de soi que les enfants qui y figurent ont donné leur accord, ainsi que leur parents).

Il s'agit bien sûr de cas fictifs, mais qui illustrent cependant des réalités de terrain que nous connaissons tous.

- Diffusez-là auprès des parents d'élèves (elle peut être distribuée aux enfants, pliée et agrafée), au maire de votre commune, aux DDEN etc...
- **Photocopiee sur papier de couleur obligatoirement** et éventuellement agrandie, elle peut être affichée en bonne place devant l'école ou sur les panneaux d'affichage de la commune.

La défense de l'école n'est pas seulement l'affaire des enseignants : à nous de savoir faire passer l'info.

Déroulement de la manifestation :

MERCREDI 7 DECEMBRE, à 14H00 Place de la Paix à AURILLAC, nous nous rassemblerons devant l'inspection académique.

En fonction du nombre de personnes présentes, un ou plusieurs véhicules seront poussés dans les rues d'Aurillac (faute d'essence !) pour illustrer la misère de l'Éducation Nationale. Nous aurons donc besoins de bras !!

Des tracts seront distribués tout au long du parcours.

Ceux qui le désirent peuvent aussi accompagner la manif à vélo, nous fournirons la déco !

Suite à l'initiative du SNUipp une demande d'entrevue a été déposée par l'intersyndicale SNUipp, SUD, CGT UNSA auprès de l'IA, mais pour le moment, on nous fait savoir que son emploi du temps ne lui permet pas de nous recevoir...

RASED : pour le SNUipp, toute école doit bénéficier du soutien du RASED de son secteur. Tout enseignant doit pouvoir appeler à l'aide un psychologue scolaire, puis un maître G (rééducateur) ou E (maître de soutien) si cela s'avère nécessaire. Les suppressions de postes successives et le manque de moyens font que progressivement les écoles les plus isolées ont parfois tout simplement cessé de faire appel au RASED de leur circonscription parce que lassées de voir qu'aucune intervention n'était possible. Certains jeunes enseignants ne savent même pas que ces structures existent et qu'ils ont théoriquement le droit de faire appel à elles !

Enseignement des langues : suite au ras-le bol exprimé par les enseignants de langue et qui commençait à être relayé par les parents, une rallonge leur a été octroyée pour au moins finir l'année 2005. Mais les mêmes difficultés risquent fort d'apparaître en 2006.

L'IA prévoit déjà que le dispositif qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2006 fera beaucoup plus appel aux « ressources propres » de l'équipe pédagogique. Pourquoi pas, dans une certaine mesure, et à condition de trouver des collègues réellement compétents en langue, ce qui est loin d'être évident. Par ailleurs si des échanges de services sont envisageables (vive le travail en équipe !) ils sont nécessairement limités car un enseignant doit pouvoir garder la maîtrise de sa classe et non pas « tourner » tout l'après midi de classe en classe. L'équipe enseignante reste maîtresse de ses décisions en ce domaine.

Formation continue : confrontés aux difficultés croissantes du métier, ainsi qu'aux insuffisances de la formation initiale, les enseignants sont demandeurs de formation. Mais là encore, on leur oppose le manque de moyens. Extrait du compte-rendu officiel de la CAPD :

Il y a cette année beaucoup d'inscrits aux stages à candidature individuelle. Statistiques 2005 : 312 candidatures qui concernent 187 enseignants. Statistiques 2004 : 187 candidatures qui concernent 113 enseignants. Des difficultés budgétaires liées à la LOLF ont entraîné la suppression de : - 5 stages à public désigné : Liaisons intercycles cycle 1 / cycle 2 Aurillac. Liaisons intercycles école / collège Aurillac. Projet fédérateur : patrimoine. Utilisation de logiciels adaptés aux publics à besoins particuliers. Concertation départementale des enseignants d'IME. - 1 stage à candidature individuelle : Accueil et scolarisation des enfants du voyage à l'école. Les représentants du personnel prennent acte mais dénoncent vivement cette situation qui déçoit les enseignants. « Dénoncent vivement », c'est le moins que l'on puisse dire !...

Madame, Monsieur,

Cette année, Aurélien, 6 ans ne pourra pas bénéficier de l'aide psychologique dont il aurait besoin pour surmonter ses difficultés scolaires. Le psychologue scolaire qui devrait venir le voir pour discuter avec lui, et rencontrer ses parents et sa maîtresse, a pour consigne de faire des économies : on ne donne plus à cet enseignant les moyens de se déplacer.



Laure, 9 ans, était toute fière de commencer à parler l'anglais. Mais les cours ont commencé un peu tard, fin septembre, et ont cessé très tôt, mi-octobre, puis ils ont repris, en novembre mais pour trois semaines seulement : c'est tout ce que permettaient les faibles moyens attribués aux enseignants de langue : eux aussi sont contraints de faire des économies et de réduire leurs déplacements.

Pierre est déçu : il aimerait bien travailler sur l'ordinateur. Sa maîtresse a des projets, mais n'est pas très à l'aise en informatique. L'an dernier elle trouvait un peu d'aide auprès de l'assistant d'éducation, mais le contrat de celui-ci n'a pas été renouvelé. Elle a voulu faire appel à un animateur informatique, mais il n'y en a qu'un pour tout le Cantal. Alors elle a demandé une formation, mais cela lui a été refusé faute de moyens.



Ces situations se rencontrent dans beaucoup d'écoles du cantal. Les enseignants en ont assez de ne pas avoir les moyens suffisants pour aider ces enfants.

Mercredi 7 décembre, ils le diront en illustrant leur mécontentement dans les rues d'Aurillac.

Rendez-vous Mercredi 7 décembre à 14h00 Place de la Paix : Nous pousserons symboliquement des voitures dans les rues de la ville : nous aurons besoin de bras pour dire non à l'école en panne!

Et vous, l'école pour tous, ça vous parle ?

L'école, c'est aussi l'affaire des parents : joignez-vous à nous.